



Association pour l'Aménagement du Quartier des Moulières

Association déclarée le 04 novembre 1998 à la sous-préfecture d'Apt n° de parution 19980049
au JO du 05/12/1998 sous le n° 2249, numéro actuel W841000226
A.A.Q.M chez Stéphanie BRUGGER
18 les bastides blanches, 84120 PERTUIS



<https://aaqmbureau.wixsite.com/accueil>

Principales actions de l'AAQM en 2020

Établissement scolaire privé Notre-Dame : plusieurs échanges avec l'OGEC (organisme en charge de la construction) et les services municipaux (impliqués vis-à-vis de la viabilisation) ayant notamment permis notamment d'obtenir que :

- l'accès des véhicules motorisés à l'établissement scolaire privé soit indépendant du chemin de la croix de gon,
- la gestion des flux de voitures et bus, ainsi que de cycles et piétons soit traitée dès la conception de l'établissement,
- les principales sources de nuisances soient positionnées au plus loin du chemin de la croix de gon et des habitations existantes.

Pendant les travaux, qui débuteront en 2021, l'AAQM restera vigilante à la minimisation des nuisances pendant la phase chantier.

Déviations RD973 : lettre en février au président du CD 84 suite à laquelle l'AAQM a pu obtenir une réunion en septembre 2020 avec le cabinet du Président du CD84, ayant permis d'être informé, en lien aussi avec la ville de Pertuis, que :

- le financement serait assuré par une convention 50%-50% entre la Métropole et le Département, avec enclenchement du processus dès 2021,
- afin d'être utilisable au plus tôt, la première phase de la déviation utilisera (en accord avec la Mairie) le début du chemin de la baume,
- en version définitive, la seconde phase de la déviation utilisera un nouveau rond-point de raccordement à la RD 973.

Pour l'AAQM, cette déviation doit être utilisable avant que les nouveaux logements collectifs ou individuels soient livrés.

ZAC du Jas de Beaumont : échanges avec la Métropole, qui a finalisé en octobre 2020 son choix d'aménageur, ce qui devrait permettre pour 2021 :

- la poursuite de la concertation, directement avec cet aménageur (groupe Angelotti), pour la première phase de la ZAC (~400 logements),
- les études, en parallèle par la Mairie, relatives à la réhabilitation du boulevard Jean Guigues et au nouveau giratoire d'accès à la ZAC.

L'AAQM restera impliquée afin que ses requêtes (voir ci-après) soient suivies par les différentes entités impliquées.

Projet des Lilas (sud de la RD 973) : échanges avec la Mairie, qui a finalisé en 2020 son processus de choix d'aménageur/promoteur, ce qui devrait permettre pour 2021 :

- le dialogue avec cet aménageur/promoteur (groupement Ametis, Vinci Immobilier, agences Devillers & Associés et Jérôme Siame Architectes) du projet des Lilas (~400 logements, avec maximum un étage),
- la réalisation par la Mairie d'un nouveau giratoire, face au chemin des moulières.

L'AAQM restera impliquée afin que ses requêtes (voir ci-après) soient suivies par les différentes entités impliquées.

École communale des Moulières : échanges avec la Mairie quant au projet d'école dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2021, avec en parallèle :

- l'obtention par l'AAQM d'un engagement qu'un nouveau chemin piétonnier de la future ZAC vers l'école va être aménagé par la Mairie,
- la réhabilitation par la Mairie du chemin des moulières et la création d'un nouveau giratoire sur le RD 973.

L'AAQM se félicite de l'obtention de ce nouveau chemin piétonnier et de la réhabilitation du chemin des moulières.

Pôle Santé : prise de contact, divers échanges et rencontre avec l'opérateur privé (Age partenaires) du futur EHPAD, qui s'est engagé, suite aux demandes conjointes de l'AAQM et de l'Association Syndicale des Bastides Blanches, à :

- assurer une végétalisation couvrante permettant de minimiser la perte de perspective paysagère des riverains des Bastides Blanches,
- minimiser les nuisances des services généraux de l'EHPAD en les positionnant au plus loin des habitations existantes.

L'implication de l'AAQM sur ce sujet a permis d'identifier un problème de déversement pluvial, qui, après interaction avec les services municipaux, a conduit à l'inscription au permis de construire de l'EHPAD d'une condition de développement d'un réseau pluvial spécifique.

En conclusion, l'AAQM reste fidèle à ses requêtes, exprimées de longue date :

- **que les voies structurantes soient aménagées ou réalisées PREALABLEMENT** à la mise en chantier des équipements d'intérêt collectif et des nouveaux logements.
- **que les nouvelles constructions fassent l'objet d'une programmation et réalisation PROGRESSIVE**, afin notamment de bien vérifier la capacité d'absorption des nouveaux flux de déplacements, sachant que les simulations de trafic, qui prédisent des situations très difficiles aux heures de pointe, semblent encore très optimistes à certains.
- **que des TRANSITIONS RESPECTUEUSES DE L'EXISTANT soient systématiquement prévues**, afin de limiter les pertes de perspectives paysagères et les nuisances sonores pour les habitants actuels.
- **qu'un schéma directeur de liaisons douces (chemin piétonniers, pistes cyclables) soit mis en place** indépendamment des voies de circulation automobiles.
- **que des dispositifs de SÉCURISATION ET DE LIMITATION DE VITESSE soient systématiquement mis en œuvre** pour la protection des riverains, piétons et cyclistes.
- **que l'ensemble des CHANTIERS soient respectueux DE L'ENVIRONNEMENT**, avec interdiction des travaux les week-ends et jours fériés, limitation des nuisances de toute nature, établissement de plans de circulation en phase chantier évitant le plus possible le transit par les zones pavillonnaires, etc.